

Avis aux Actionnaires de : Amundi Funds - CPR Global Lifestyles

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois (7 septembre 2020)

Sommaire

1	Fusion de Compartiments	3
2	Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant	5

Chers Actionnaires.

Le conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») d'Amundi Funds (la « Société ») a décidé de procéder à la fusion par absorption d'Amundi Funds – CPR Global Lifestyles (le « Compartiment absorbé ») au sein de CPR Invest – Global Lifestyles (le « Compartiment absorbant »).

La fusion prendra effet le 16 octobre 2020 (la « Date d'effet »).

Cet avis décrit les implications de la fusion prévue et les options dont vous disposez en tant qu'actionnaire du Compartiment absorbé.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration



Fusion de Compartiments

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fusion a été proposée pour regrouper au sein d'un même organisme de placement (c'est-à-dire CPR Invest) les stratégies sectorielles et thématiques gérées par CPR Asset Management.

Cette fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 210 sur les entreprises de placement collectif (la « **Loi de 2010** »), à l'Article 33 des statuts de la Société et à la section connexe « Liquidation et fusion » du prospectus de la Société, à l'Article 24 des statuts de CPR Invest et à la section connexe 13.7 « Fusion de Compartiments en liquidation » du prospectus de CPR Invest.

Les actionnaires du Compartiment absorbé (les « **Actionnaires** ») qui ne souhaitent pas participer à la fusion peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

SYNTHÈSE

AVANT LA FUSION:

Les souscriptions, les rachats et/ou les conversions d'actions du Compartiment absorbé seront interrompus du Début de la Période de suspension (telle que définie ci-dessous) à la Fin de la Période de suspension (telle que définie ci-dessous), afin d'assurer la mise en place harmonieuse et en temps voulu des procédures nécessaires à la fusion.

Aucune assemblée générale des Actionnaires ne sera convoquée pour valider la fusion et il n'est pas demandé aux Actionnaires de voter sur cette question.

À LA DATE D'EFFET :

À la Date d'effet, tout l'actif et le passif (le cas échéant) du Compartiment absorbé sera transféré vers le Compartiment absorbant. Par conséquent, le Compartiment absorbé cessera d'exister et sera dissout sans passer par une liquidation.

Des actions du Compartiment absorbant seront automatiquement émises en échange des actions des Actionnaires dans la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé, selon la parité d'échange, et, à compter de cette date, les Actionnaires participeront aux résultats du Compartiment absorbant. Les Actionnaires recevront la confirmation de leur nouvelle détention dans le Compartiment absorbant dès que possible après la Date d'effet. Si l'application de la parité d'échange pertinente ne permet pas l'émission d'actions entières, les Actionnaires recevront des fractions d'actions du Compartiment absorbant allant jusqu'à quatre (4) décimales.

CALENDRIER

Le calendrier ci-dessous résume les principales étapes de la fusion.

Tâche	Date
Avis envoyé aux Actionnaires : Début de la Période de préavis	7 septembre 2020
Fin de la Période de préavis	14 h 00 (HNEC) le 9 octobre 2020
Début de la Période de suspension	14 h 00 (HNEC) le 9 octobre 2020
Fin de la Période de suspension	14 h 01 (HNEC) le 16 octobre 2020
Date de la valeur liquidative finale	15 octobre 2020
Date d'effet	16 octobre 2020
Date de calcul de la parité d'échange	La date d'effet, en utilisant les valeurs liquidatives de la Date de la valeur liquidative finale

CONSÉQUENCES DE LA FUSION

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Tout l'actif et le passif du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sera évalué à la Date de la valeur liquidative finale, selon les dispositions du prospectus respectif et les statuts de la Société et de CPR Invest.

Les frais et les dépenses engagés en lien avec la fusion et sa préparation, à l'exception des frais d'opération et bancaires, seront supportés par Amundi Luxembourg en tant que société de gestion de la Société et par CPR Asset Management en tant que société de gestion de CPR Invest.

La Société a demandé à son auditeur officiel et autorisé, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (l'« **Auditeur** ») de valider les critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif à la date de calcul de la parité d'échange.

DROITS DES ACTIONNAIRES

En échange de leurs actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé, les Actionnaires recevront un nombre d'actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbant égal au nombre d'actions détenues dans la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'action seront émises jusqu'à quatre (4) décimales. Aucun versement d'espèces ne sera réalisé dans le cadre de l'échange d'actions du Compartiment absorbé contre des actions du Compartiment absorbant correspondant.

La parité d'échange sera calculée en divisant la valeur liquidative des actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la Date de la valeur liquidative finale par la valeur liquidative des actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbant à la même date

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au sein du Compartiment absorbant en conséquence de la fusion.

Les Actionnaires obtiendront des droits d'actionnaires du Compartiment absorbant à la Date d'effet.

IMPOSITION

La fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour les Actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette fusion sur leur situation fiscale personnelle.

DOCUMENTATION:

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société :

- les modalités de la fusion ;
- le dernier prospectus et les informations clés pour l'investisseur d'« *Amundi Funds CPR Global Lifestyles* » et le dernier prospectus et les informations clés pour l'investisseur de « *CPR Invest Global Lifestyles* » ;
- une copie du rapport de l'Auditeur validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010;
- une copie du certificat relatif à la fusion émis par le dépositaire de CPR Invest et de la Société conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE FUSION?

- 1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
- 2. Si vous procédez au rachat ou à la conversion de votre investissement avant la Fin de la Période de préavis, aucune commission de conversion ou de rachat (le cas échéant) ne sera appliquée. Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion d'actions au sein d'un autre compartiment facturant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

2

Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES

- a. Les caractéristiques suivantes du Compartiment absorbé sont identiques ou équivalentes à celles du Compartiment absorbant :
- le profil d'investisseur ;
- la devise :
- le gestionnaire de placements ;
- le teneur de registre, l'agent de transfert et l'agent payeur ;
- le dépositaire, et
- l'indicateur synthétique de risque et de rendement.
- b. Les caractéristiques suivantes du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont différentes :

Caractéristique	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Modification des objectifs et de la	Limites d'investissement : Le compartiment investit au moins 67 % de son actif dans des sociétés liées à ce thème via, entre autres, les biens de	Politique d'investissement :
politique d'investissement		Le compartiment utilise un mélange d'approche descendante (allocation sectorielle) et ascendante.
	luxe, les voyages, les loisirs et les technologies de l'information.	L'exposition aux actions du compartiment ira de 75 à 120 % de son actif.
		De par sa construction, le compartiment peut se concentrer sur certains secteurs et donc présenter un écart de performance important par rapport à un indice d'actions international (par exemple MSCI World) durant des périodes relativement longues.
		Limites d'investissement :
		Le compartiment investit au moins 75 % de son actif dans des actions et dans des titres équivalents à des actions de sociétés liées à ce thème de tous pays, sans contrainte de capitalisation, via, entre autres, les biens de luxe, les voyages, les loisirs et les technologies de l'information. Parmi cette proportion de 75 % de l'actif, le compartiment peut investir dans des actions A chinoises via Stock Connect, dans la limite de 25 % de son actif.
Différences de risques	Risque de concentration	Risque de gestion
	Risque de défaut	Risque opérationnel
	Risque lié aux fonds d'investissement	Risque de crédit
	Risque de gestion	Risque de taux d'intérêt
	Risque de marchéRisque opérationnel	Risque de liquidité lié aux achats et aux ventes temporaires de titres
		Risque géographique : Chine
Jour de règlement des souscriptions et des rachats	3 Jours ouvrables après le Jour d'évaluation pertinent	2 Jours ouvrables après le Jour d'évaluation pertinent
Jour ouvrable	Tout jour ouvrable bancaire au Luxembourg.	Un Jour ouvrable durant lequel les banques et les Marchés éligibles sont ouverts à Luxembourg, à Paris et à New York
Exercice social	Du 1er juillet au 30 juin	Du 1er janvier au 31 décembre
Agent administratif	Société Générale Luxembourg	CACEIS Bank, Luxembourg Branch

CLASSES D'ACTIONS

Les Actionnaires inscrits recevront sous forme nominative les nouvelles actions du Compartiment absorbant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes d'actions du Compartiment absorbé et ISIN	Classes d'actions du Compartiment absorbant et ISIN
A2E (C)	A2 EUR - Acc
LU0987199469***	LU1989767501***
A2U (C)	A2 USD - Acc
LU0823043129***	LU1989768145***
AE (C)	A EUR - Acc
LU0568611817	LU1989767253***
AE (D)	A EUR - Dist
LU0568611908	LU1989767337
AK (C)	A CZK - Acc
LU1049755421***	LU1989767170***
AU (C)	A USD - Acc
LU0568611650	LU1989767923
AU (D)	A USD - Dist
LU0568611734	LU1989768061
FHE (C)	F EURH - Acc
LU0644000886***	LU1989767683***
FU (C)	F USD - Acc
LU0568612112***	LU1989768228***
IE (C)	I EUR - Acc
LU0906535041***	LU1989767766***
IE (D)	I EUR – Dist
LU0906535124***	LU1989767840***
IU (C)	I USD - Acc
LU0568611148***	LU1989768574***
ME (C)	I EUR - Acc
LU1971433476***	LU1989767766***
MU (C)	I USD - Acc
LU0568611494***	LU1989768574***
OU (C)	O USD - Acc
LU0568611577***	LU1989768657***
RHG (C)	R GBPH - Acc
LU0987199972***	LU1989768731***
SHE (C)	A EURH - Acc
LU0644000704***	LU1989767410***
SU (C)	A USD - Acc
LU0568612039***	LU1989767923
A6E (C)	A Icl EUR – Acc
LU2032055118***	LU2067132246***
A5E (C)	A ca EUR – Acc
LU2032055035***	LU2067132329***

FRAIS ET COMMISSIONS

CLASSES D'ACTIONS DU COMPARTIMENT ABSORBÉ

Lorsqu'une commission de performance s'applique à une classe d'actions du Compartiment absorbé, la commission de performance est courue du début de la période de performance à la Date d'effet. À la date d'effet, la commission de performance de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé sera gelée et sera due à Amundi Luxembourg, en tant que société de gestion de la Société. Après la Date d'effet, la commission de performance des classes d'actions pertinentes du Compartiment absorbant continuera d'être calculée de la manière habituelle, conformément au prospectus CPR Invest.

(i) Classes d'actions A2 du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions A2	Classes d'actions A2
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Commission de gestion (max.)	1,85 %	1,85 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	N/A	N/A

(ii) Classes d'actions A du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions A	Classes d'actions A
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Commission de gestion (max.)	1,70 %	1,70 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

(iii) Classes d'actions F du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions F	Classes d'actions F
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 action
Commission de gestion (max.)	2,10 %	2,10 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

(iv) Classes d'actions I du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions I	Classes d'actions I
Montant de Souscription minimal	500 000 USD ou équivalent en EUR	100 000 EUR (**)
Commission de gestion (max.)	0,90 %	0,90 %
Commission administrative (max.)	0,25 %	0,20 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

(v) Classes d'actions M du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions M	Classes d'actions I
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	100 000 EUR (**)
Commission de gestion (max.)	0,80 %	0,90 %
Commission administrative (max.)	0,35 %	0,20 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

(vi) Classes d'actions O du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classe d'actions OU	Classe d'actions O USD
Montant de Souscription minimal	500 000 USD	1 action (**)
Commission de gestion (max.)	N/A	N/A
Commission administrative (max.)	0,25 %	0,20 %
Commission de performance	N/A	N/A

(vii) Classe d'actions R du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classe d'actions RHG	Classe d'actions R GBPH
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Commission de gestion (max.)	0,90 %	0,90 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

(viii) Classes d'actions S du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions S	Classes d'actions A
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Commission de gestion (max.)	2,10 %	1,70 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI WORLD (dividendes réinvestis) (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin (*)

^(*) En conséquence de la fusion, veuillez noter que la première période d'observation commencera à la Date d'effet et se terminera le 30 juin 2022.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.

Avenue du Port 86C, boite 320

B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site http://www.beama.be et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

^(**) Veuillez noter que le conseil d'administration de CPR Invest a décidé de ne pas appliquer le montant de souscription minimal dans le cadre de la fusion.

^(***) Cette classe ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.



